

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_035

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - BOULANGERIE SALMIECH 2025

Le Maire présente le rapport du budget boulangerie

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget BOULANGERIE SALMIECH pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

012-211202551-DE_2025_035-DE

A G E D I

DE_2025_035

En recettes à la somme de : 149 113,54

En dépenses à la somme de : 149 113,54

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 000
65	Autres charges de gestion courante	17 892
67	Charges spécifiques	5 344,5
68	Dot. aux amortissements et provisions	2 937
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		29 173,5

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	29 173,5
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 173,5

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	119 940,04
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		119 940,04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

012-211202551-DE_2025_035-DE

A G E D I

DE_2025_035

0	Hors équipement	119 940,04
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		119 940,04

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance

Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de reception de l'AR: 24/04/2025

012-211202551-DE_2025_035-DE

A G E D I

DE_2025_035

